



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 12 décembre 2022 DELIBERATION

Rapporteuse : Brigitte ROSSI

Secrétaire de séance : Madame Anne SAOUTER

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 25
Nombre de votant-e-s : 30

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU CARRERE, Mme Anne BARBET, Adjoints,
M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, M. Jean-Luc MARLE, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Daniel LACRAMPE, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à M. Sami BOURI
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

Etaient absent-e-s :

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR (excusée)

9 - CONVENTION POUR PAIEMENT DE SERVICE ÉCOSYSTEMIQUE AVEC L'ASSOCIATION WWF

Dans le cadre du renouvellement de son plan d'aménagement forestier 2023-2042,

Dans le cadre de la politique publique relative à la prise en compte des enjeux environnementaux,

Dans le cadre des consultations avec les associations locales (Association pour la Conservation du Cadre de vie d'Oloron et du Bager, Protection Haut Béarn Environnement, Association Communale de Chasse Agréée, Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) sur les enjeux environnementaux liés au

nouveau plan d'aménagement forestier de la forêt communale d'Oloron Sainte-Marie et notamment du massif du Bager,

La Mairie d'Oloron Sainte-Marie souhaite s'engager pour la durée du plan d'aménagement (20 ans) dans des mesures visant à améliorer l'écosystème forestier du massif du Bager d'Oloron Sainte-Marie.

Pour cela, au vu des efforts consentis par la collectivité, la Fondation « Fonds Mondial pour la nature France » dite « WWF France », se propose par la signature de la présente convention de défrayer la Mairie d'Oloron Sainte-Marie pour les pertes de récoltes liées à la préservation des écosystèmes forestiers.

Vu le projet ci-annexé,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention pour la mise en place d'un paiement pour services environnementaux.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 décembre 2022.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 19.12.2022





Bernard UTHURRY 